



Compte rendu et interventions CGT au Conseil d'Administration du 14 Octobre 2020

Il convient de donner quelques indications sur les votes des administrateur CGT. Les dossiers sont transmis 7 jours avant la réunion au plus tôt. Certains sont remis sur table en séance, ce qui nous prive d'un temps nécessaire pour l'analyse.

En préambule et avant l'ouverture du CA, le Président a souhaité éclaircir un point d'organisation de la réunion sur le principe élargi de la visio-conférence.

Point 0.0 - Organisation du conseil d'administration en visio-conférence

Le DG et le Président souhaitent élargir le principe de la visio-conférence multi sites. Jusqu'ici, la visio-conférence n'était possible qu'entre l'antenne parisienne et le siège de Béthune.

Intervention CGT.

Selon nous, la visio-conférence nuit à la qualité des débats. Il est moins aisé de prendre la parole, et la confidentialité pourrait ne pas être respecté. Il s'agit d'un marqueur important du dialogue social. Nous devons pouvoir exercer pleinement notre mandat d'administrateur représentant des personnels. Nous ne souhaitons pas vous l'aurez compris de sortir du caractère exceptionnel du recours à la visio-conférence. De plus par expérience, les aléas techniques rendent les communications parfois inaudibles et notamment quand c'est le matériel personnel qui est utilisé. Il y a des phénomènes d'écho ou de larsen et cela nuit à la fluidité des discussions.

Réponse .

L'objectif n'est pas d'étendre la visio-conférence mais d'adapter le dispositif actuel en raison de la crise sanitaire. Ce n'est pas une mesure pérenne, toutefois il conviendra de modifier le règlement intérieur sur ce point. VNF a recherché une salle plus grande sans succès pour la réunion de ce jour, toutefois, c'est sur le point d'aboutir pour la réunion du 14 décembre qui devrait se dérouler en présentiel à Paris dans les locaux d'un partenaire.

Sensible aux arguments fournis, la CGT s'abstiendra sur ce vote

Vote CGT : Abstention

Décision adoptée.

Lecture des déclaration liminaires des organisations syndicales.

Réponses du DG

L'ensemble des OS dénoncent les baisses d'effectifs, néanmoins, les 175 M d'€ alloués sur deux ans seront source de créations d'emplois par les chantiers qui seront entrepris. Il rappelle le volet social du COP et notamment les dispositifs des tickets restaurant et la prime d'intéressement. Dans un état démocratique nous nous devons de respecter les lois de la République et la loi de finance adopté chaque année par le parlement en est une. Avec les moyens mis à disposition de VNF, il faut moderniser la voie d'eau et optimiser les ressources telle que les personnels. Pendant cette période difficile, il est nécessaire de co-construire le projet de modernisation de l'établissement sur trois volets, la logistique, l'aménagement du territoire avec les collectivités locales et la gestion

hydraulique. En réponse à la CFDT qui proposait que des salariés licenciés soient embauchés à VNF, le DG répond qu'il n'est pas possible pour VNF d'être à l'initiative dans l'accompagnement des salariés licenciés de Bridgestone Béthune .

Le Président dément les allégations de la CFDT sur le manque de liberté d'expression des Administrateurs. Preuve en est l'exercice des déclarations liminaires, et insiste sur le fait que la parole n'a jamais été refusée ni coupée à un administrateur, et qu'il en serait ainsi durant son mandat.

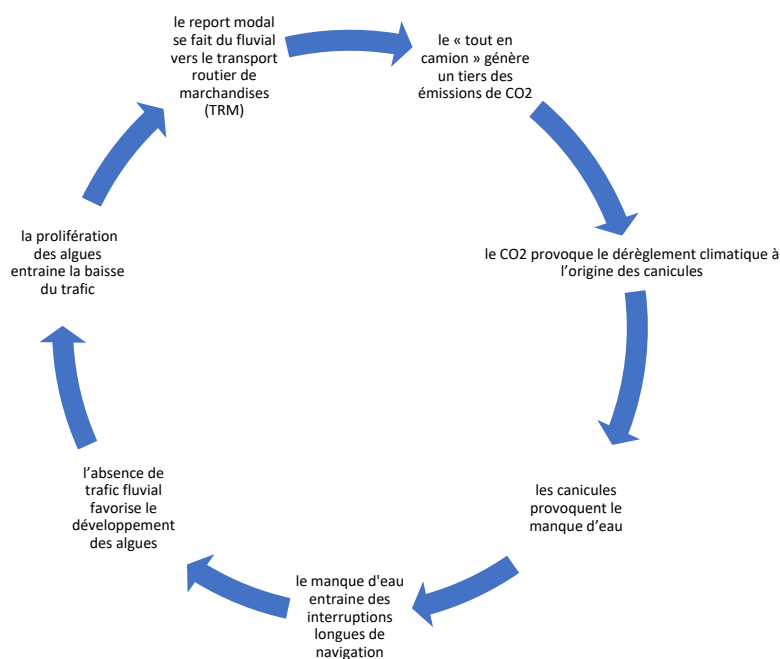
Rapport d'activité.

Le DG rappelle les faits marquants depuis l'été, et il fait état

- du plan de relance et des 175 millions d'euros alloués à VNF sur deux ans.
- , du manque d'eau, aujourd'hui nous sommes à seulement 24% de nos capacités de stockage contre 30% en septembre en 2019
- des problématiques liées aux algues invasives, et à la mortalité piscicole que cela génère
- à la situation sanitaire et au stock de 1 million de masques et de gel hydro-alcoolique

Remarque de la CGT :

175 M d'€ ce n'est qu'1,75% du plan de relance. La modernisation ne fait pas peur aux personnels, mais la modernisation est utilisée comme argument pour faire accepter les baisses d'effectifs, comme si cela était un mal nécessaire. Concernant l'exploitation du réseau, c'est le réseau Freycinet qui constitue le maillage le plus fin du territoire. Il doit être entretenu à l'identique du grand gabarit. Et concernant la problématique des espèces invasives, toutes les interactions rendent le problème complexe.



La CGT a conscience que le sujet est difficile à résoudre pour autant, il faut prendre des mesures conservatoires pour enrayer la propagation des algues. Et selon nous, il faut en urgence en profitant du plan de relance, acquérir des faucardeurs supplémentaires et embaucher ou redéployer des agents pour réaliser cette tâche.

Un Administrateur fait état de discussions avec les villes de Bordeaux et Toulouse qui se disent intéressées par la logistique fluviale urbaine, à l'instar de l'expérimentation de Strasbourg par une filiale du groupe La Poste.

Un Administrateur attire l'attention du CA sur les grandes difficultés qui frappent le transport de passagers à Paris sur la Seine. Il indique que bon nombre d'entreprises ont interrompu leur activité faute de passagers. Les exonérations consenties par VNF ont été bien accueillies. Toutefois elles ne suffiront pas à sauver la profession. Il demande que cette situation soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion du CA prévu le 14 décembre.

Budget rectificatif ;

Le projet de délibération est remis sur table en séance, la délibération modifiant le budget doit permettre d'engager 8,5 Millions d'€ de travaux dès 2020.

Les documents remis sur table ne nous permettent pas d'émettre un avis éclairé. C'est d'autant plus vrai quand il s'agit de se prononcer sur un budget rectificatif, quand bien même celui-ci serait à la hausse. Nous avons besoin d'un minimum de temps pour analyser les propositions qui sont faites. De plus les 175 Millions du plan de relance ont déjà été annoncés dans un communiqué de VNF depuis plusieurs jours. Rien ne justifie que le projet de délibération ne soit remis qu'aujourd'hui, il aurait pu l'être depuis plusieurs jours si ce n'est plusieurs semaines. Nous demandons donc que ce point de l'ordre du jour soit reporté. Si cela n'était pas le cas, les administrateurs CGT ne prendraient pas part au vote considérant qu'ils ne peuvent émettre d'avis dans la précipitation.

Vote : La CGT ne prend pas part au vote (NPPP)

Décision adoptée.

2.1. Désignation d'un membre à la commission consultative des marchés : M. Antoine ZAWISLAK

Décision adoptée à l'unanimité.

3.1. Versement du « forfait mobilités durables » au bénéfice des agents publics de VNF
Selon nous, une participation sous forme de prime pour l'achat d'un vélo tous les 10 ans serait un plus.

Vote : CGT : Pour

Décision adoptée.

4.1. Autorisation donnée au directeur général pour finaliser et signer l'avenant à la convention de financement des mesures à mettre en œuvre en rive française, en lien avec l'utilisation du barrage agricole de Breisach pour la rétention des crues du Rhin, conclue avec le Land de Bade-Wurtemberg (Allemagne)

Vote CGT : Pour

Décision adoptée

4.2 Autorisation donnée au DG pour finaliser et signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire de droits réels Maison Saint Pierre à Toulouse.

Il s'agit de réhabiliter un immeuble de VNF au cœur de la ville de Toulouse pour y créer une salle de spectacle et de concert. Une convention d'occupation est accordée durant plusieurs années

moyennant une redevance annuelle, le concessionnaire prenant en charge la réhabilitation du bâtiment et VNF adapte le montant de la redevance.

Intervention CGT

La crise économique que nous traversons frappe très durement le secteur de l'évènementiel. Le hasard veut que la réunion de notre conseil d'administration coïncide avec l'entrée en vigueur de restrictions supplémentaires concernant les rassemblements et les spectacles. Au regard de la conjoncture actuelle, nous émettons des réserves quand aux capacités du concessionnaire de mener à terme son projet. Dans un souci de prudence et compte tenu des risques d'impayés, les administrateurs CGT s'abstiendront sur ce vote.

En réponse, il n'est effectivement pas certain que le projet aille à son terme.

Vote CGT : Abstention

Décision adoptée.

4.3. Modification des dates de chômages 2020 concernant le canal du Centre

Il s'agit d'allonger la période prévue initialement afin de réaliser les diagnostics.

Vote CGT : Pour

Décision adoptée

4.4. Modification de plage horaire journalière de la navigation libre a compte du passage à l'heure d'hiver jusqu'à la fin de la haute saison sur le canal des deux mers

Nos camarades localement se sont abstenus lors de l'avis du CT de la DT SO, car la modification des horaires va générer une perte de rémunération pour les agents et qui ne sera pas compensée. Cette perte reste minime et donc nous nous abstenons ;

Vote CGT : Abstention

Décision adoptée

4.5. Autorisation donnée au directeur général pour finaliser et signer la convention de transfert de gestion définitif au projet d'EPIDOR de la Dordogne et de l'Isle

La CGT revendique que la gestion des infrastructures de transports retourne dans le giron de l'Etat . Laisser un syndicat mixte définir ses niveaux de service risque de mettre à mal la logique de cohérence sur le territoire national. Ce n'est pas notre conception de la meilleure utilisation de la voie d'eau en tant que service public. Il est urgent de réduire nos émissions de CO2, dont le transport routier de marchandises est un des principaux émetteurs, et nous devrions anticiper le retour prévisible de la voie d'eau comme une alternative crédible ; Ceci implique une cohérence et un effort financier de remise à niveau des voies d'eau qui ne sont pas à la portée des collectivités locales.

Vote CGT : Contre

Décision adoptée

4.6. Energie renouvelable dans le cadre de partenariats : délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France

La production d'énergie est un secteur clé de notre société. La CGT combat la libéralisation qui nous est imposée. On devine aisément ce qu'il adviendra quand toute la production sera privatisée. Ce sera des prix à la hausse pour les consommateurs. En jouant sur la fluctuation de la production dans le temps, il serait facile de faire de la spéculation. La ville de Metz sur la Moselle a fait un autre choix. Celui de produire de l'hydro électricité en régie.

Notre analyse nous pousse à voter contre ce projet de délibération.

Le Président indique que la production de l'électricité à Metz n'est pas une régie à proprement parler, mais une Société d'économie Mixte donc avec des fonds privés. Cette situation est historique puisque la décision de laisser Metz s'équiper d'une centrale hydro-électrique a été consenti par Bismarck pendant la période où la Moselle était annexée à l'Allemagne.

Un administrateur indique ne pas comprendre en quoi un producteur d'hydro électricité pourrait participer à la hausse des tarifs pour les consommateurs.

Remarque de la CGT.

Il s'agit effectivement d'une singularité de Metz, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui la production d'hydro électricité ne relève plus d'un monopole de EDF et que les opérateurs se multiplient. Aujourd'hui des poids lourds comme Total se lance dans la production électrique pour diversifier leur activité dans la perspective de l'après pétrole. Si l'on considère que les grands barrages hydrauliques gérés par EDF aujourd'hui pourront au moment du renouvellement de la concession être confiés à n'importe quel opérateur, ils leurs suffira de réduire artificiellement l'offre disponible pour faire grimper le prix, et ensuite de vendre avec une meilleure marge. De plus, il est vrai que les investissements consentis sont importants, mais les frais de fonctionnement sont très faibles et génèrent des profits importants.

Vote CGT : Contre

Décision adoptée

4.7. Transmission du fonds de prêts géré par Fluvial Initiative à l'Association Initiative Seine Yvelines

Il s'agit de pallier à la défaillance d'une association qui avait en charge l'instruction de prêt à taux zéro pour des candidats à la reprise ou à la création d'une entreprise fluviale. Le projet prévoit de transférer le suivi des prêts en cours et l'instruction des nouveaux dossiers.

Intervention CGT.

Le transfert du fond de Fluvial Initiative vers une association Initiative Seine Yvelines, appelle de notre part plusieurs observations. Pourquoi VNF n'instruit pas les demandes lui-même ? Pourquoi ne pas faire appel à la BPI s'agissant d'accorder un prêt aux entreprises ? La période de préparation est trop courte pour permettre d'analyser les tenants et les aboutissants de ce sujet. Nous souhaiterions que ce dispositif de « prêt d'honneur » et des autres dispositifs d'aide fassent l'objet d'un débat plus long voire d'un temps d'étude et de réflexion. Nous demandons le report de ce point à la réunion de décembre. Les administrateurs CGT voteront contre ce projet de délibération.

Vote CGT : Contre

Décision adoptée.